

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4089

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Pont Joliot Curie - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4089**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Pont Joliot Curie - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vénissieux - Pont Joliot Curie a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par le Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le pont Joliot Curie, construit en 1974, est un ouvrage composé de 2 ponts indépendants (1 pour chaque sens de circulation), d'une portée de 30 m et 20 m de large chacun, permettant au boulevard périphérique Bonnevey de franchir le boulevard Joliot Curie à Vénissieux et la ligne de tramway T4. Il est situé à proximité du site Grand Parilly nouvellement ouvert. Le trafic y est très intense car faisant partie de l'échangeur Porte des Etats-Unis en forme de trèfle. Il permet également le passage de convois exceptionnels jusqu'à 120 tonnes.

Lors de la dernière inspection détaillée périodique de l'ouvrage réalisée en 2017, l'ouvrage a été classé en 3 selon un référentiel national d'état de santé nommé IQOA (Image qualité des ouvrages d'art). Cela signifie que sa structure porteuse est altérée et qu'elle nécessite des travaux de réparation conséquents.

Les principaux désordres concernent :

- la présence de fissurations sur les nervures et entretoises du tablier, des éclats de bétons au niveau notamment des chevêtres, corniches, piles,
- la très forte déformation des appareils d'appuis qui sont d'origine,
- la non-conformité des garde-corps de service et les dégradations des dispositifs de retenue,
- la désorganisation des pavés des perrés.

Les principaux objectifs sont les suivants, à savoir, réaliser les travaux de réparations sur les éléments faisant l'objet de désordres, pour permettre de prolonger au mieux la durée de vie de l'ouvrage ainsi que l'autorisation de tonnage actuel, sachant que le boulevard périphérique est un axe majeur pour les convois exceptionnels.

Pour réduire au mieux les impacts sur la circulation du boulevard périphérique Bonnevey et de la ligne de tramway T4, les travaux seront phasés et s'intégreront dans les coupures programmées semestriellement pour la maintenance courante du périphérique sur les années 2020 et 2021.

II - Le projet

Les travaux se décomposent en :

- travaux sur les superstructures et les perrés : changement des garde-corps de service, réparations des glissières de sécurité, réaménagement des pavés des perrés,

- travaux de renforcement des entretoises et nervures des tabliers : ajouts de plats composites ou métalliques et de précontraintes verticales,

- travaux sur les appareils d'appuis et traitement des chevêtres : reprofilage des sommiers des appuis, vérinage et changement des appareils, reprise des bossages, traitement des bétons par ragréage ou ajout de protection par anode.

Les travaux seront réalisés en 4 phases afin de correspondre aux 4 semestres de programmation de coupures du boulevard périphérique Bonnevey ayant chacun 2 semaines de coupures de nuits.

Les travaux sur les perrés, les chevêtres et appareils d'appuis pourront se faire sans gêne de la circulation. Ceux sur les superstructures se feront avec restrictions de largeur de voie (notamment BAU) et coupures de nuits (notamment la partie au-dessus du tramway). Les travaux de renforcement de tabliers se feront sous coupures de circulation de nuit.

III - Coût

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 1 000 000 € en dépenses au budget principal pour les travaux de réparation sur l'opération pont Joliot Curie sur la Commune de Vénissieux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux du pont Joliot Curie à Venissieux.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P12 ouvrages d'art pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en dépenses en 2020,

- 500 000 € en dépenses en 2021,

sur l'opération n° 0P12O7139.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.